

Les corsaires de la Ligue. Course, insécurité littorale et affrontements maritimes en Basse-Bretagne (1597)

Il m'est un réel plaisir de proposer aujourd'hui un texte en l'honneur de Bruno Isbled. En effet, B. Isbled a été le premier archiviste qui a eu la gentillesse de me guider dans les méandres des cotes des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, il y a cela près de quatorze ans. En tant que président de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, c'est également à lui que je dois une de mes premières communications (au congrès de Nantes) et un de mes tout premiers articles scientifiques¹. Pour cela, et ensuite pour plusieurs années de discussions stimulantes aux archives, je tenais à le remercier très profondément. On ne le répètera jamais assez : c'est un réel bonheur, lorsque l'on est apprenti historien – et même historien plus chevronné – de rencontrer des professionnels de l'archive soucieux de voir une recherche aboutir et dont on sent qu'ils sont véritablement partie prenante dans la quête du document tant recherché. Quoi de mieux donc, pour illustrer ce lien si précieux entre archiviste et enseignant-chercheur, que la présentation d'une réflexion autour de sources inédites ?

Je m'appuierai ici sur plusieurs récentes découvertes en lien avec mes nouvelles recherches sur les affrontements maritimes en Atlantique aux xvi^e et xvii^e siècles. En effet, à la lecture des archives bretonnes de la première modernité, l'on s'aperçoit bien des dangers que représentait la mer pour les sociétés littorales. Dangers extrêmement larges et variés liés à l'espace maritime lui-même (naufrages en mer, tempêtes, etc.), mais aussi à la situation politique internationale : ce sont les fameuses « descentes » ennemies sur la plage, comme celle des Anglais dans la baie de Morlaix en 1522 ou encore celle des Anglo-Flamands en 1558 au Conquet². Cette « insécurité littorale »

1. RIVAUT, Antoine, « Du soldat du roi au soldat de la Ligue : défendre Nantes au temps des troubles de Religion (vers 1550-vers 1590) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. xcii, 2014, p. 53-72.

2. Je me permets de renvoyer à mon analyse de l'épisode : RIVAUT, Antoine, *Le duc d'Étampes et la Bretagne. Le métier de gouverneur de province à la Renaissance (1543-1565)*, préface de Philippe Hamon et postface d'Arlette Jouanna, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023, p. 90-101.

dont parlait Claude Nières³ et que les historiens ont depuis étudiée⁴, a été aussi, et on le sait moins, liée aux affrontements confessionnels entre catholiques et huguenots dans l'Atlantique. En particulier, avec le développement de la course protestante dans les années 1560, le « danger huguenot » s'est ajouté au danger anglais, hollandais, espagnol et même turc⁵. Un temps pratiquée depuis Le Havre, livré aux Anglais (1562-1563), la course huguenote s'est ensuite solidement établie à La Rochelle en 1568⁶. Dans les années 1570, les marins bretons sont ainsi régulièrement les cibles des corsaires de La Rochelle⁷. En 1573, une petite flotte huguenote s'empare même un temps de Belle-Île et il fallut toute l'énergie des représentants du roi en Bretagne pour reprendre l'île⁸. Dans les années 1580, les tensions politico-religieuses se faisaient encore plus intenses et la course rochelaise ne cessait pas. En 1587, le gouverneur de Brest, Guy de Rieux-Châteauneuf, déplorait auprès d'Henri III « qu'il y a beaucoup de navires anglois et rochelais au tours [autour] de cette coste et près de Brest⁹ ». Or, la monarchie traversait une situation de crise politique mais aussi financière, qui empêchait d'armer des navires en nombre important. C'est dans cette mesure que l'on peut également envisager la Ligue, qui émerge vraiment en Bretagne en 1589, comme une forme de réponse à cette insécurité maritime que vivaient les populations littorales depuis déjà longtemps. Il n'est pas anodin que des ports tels que Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc, Roscoff, Morlaix, Douarnenez, Quimper, Blavet, Auray, Vannes et

3. NIÈRES, Claude, « Insécurité littorale et défense des côtes », dans *La mer et les jours. Cinq siècles d'arts et cultures maritimes en Côtes-d'Armor*, Saint-Brieuc, Conseil général des Côtes-d'Armor, 1992, p. 20-24.

4. CHARPENTIER, Emmanuelle, *Le peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 434 p. ; VENDEVILLE, Pol, « S'ils te mordent, mords-les » : penser et organiser la défense d'une frontière maritime aux XVI^e et XVII^e siècles en Bretagne (1491-1674), dactyl., thèse de doctorat en histoire, Hervé DRÉVILLON (dir.), université Paris 1, 2014.

5. Sur les corsaires « turcs » (essentiellement de Salé au Maroc, sur la côte atlantique, un peu d'Alger et beaucoup moins de Tunis) présents en Atlantique, parfois au très près des côtes bretonnes, voir la très belle étude de PROVOST, Georges, « L'horizon barbaresque des Bretons (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXIX, 2011, p. 301-327.

6. La course rochelaise pour les années 1570 a particulièrement été bien étudiée par Mickaël Augeron, surtout en lien avec les possessions espagnoles d'Amérique. Voir AUGERON, Mickaël, « Violences théâtralisées, violences sacralisées : les marins huguenots face aux Papistes dans la seconde moitié du XVI^e siècle », dans Mickaël AUGERON et Mathias TRANCHANT (dir.), *La violence et la mer dans l'espace Atlantique (XVI^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

7. Le registre de l'amirauté de Guyenne à La Rochelle pour 1569-1570 permet d'évaluer ce phénomène : BARDONNET, A. (éd.), *Registre de l'amirauté de Guyenne au siège de La Rochelle (1569-1570)*, Poitiers, Archives historiques du Poitou, t. VII, p. 191-271. Ce registre (Arch. dép. Charente-Maritime, B 174) a ainsi servi à DELAFOSSE, Marcel, « Les corsaires protestants à La Rochelle (1570-1577) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 121, 1963, p. 187-217.

8. RIVAUT, Antoine, « Huguenot et pirate : l'entreprise maritime du comte de Montgomery en 1573 », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, vol. 160, n° 2, 2014-2, p. 589-612.

9. BnF, ms. fr. 3379, fol. 48 : Guy de Rieux à Henri III, Rennes, 22 juillet 1587.

Nantes se soient engagés dans la Ligue. Ces villes portuaires pouvaient ainsi mobiliser leurs propres navires de guerre dans de véritables convois armés, comme l'ont fait les Malouins à destination de l'Espagne de Philippe II¹⁰.

Mais les guerres de la Ligue (1589-1598) ont été une période d'insécurité généralisée. Dans les campagnes comme en ville, les guerres et tensions entre ligueurs et royaux étaient devenues le quotidien des populations. En mer, si les ligueurs ripostaient effectivement aux Rochelais – subitement passés dans le camp royal – ils devenaient aussi une nouvelle source d'insécurité littorale. C'est ainsi que, à la lecture des archives, l'on saisit bien, au tournant des années 1590, que le danger maritime est désormais moins huguenot que ligueur.

Or, il semble que la dimension maritime des guerres de la Ligue n'a pas fait l'objet de travaux approfondis de la part des historiens¹¹. Et pour cause, les documents relatifs à cet aspect du conflit sont extrêmement rares : nous ne disposons pas de registres d'amirauté tenus pendant la Ligue ; les registres de délibérations municipales pour la période sont rares, limités et incomplets (Morlaix, Saint-Malo et Nantes pour la Bretagne) ; et surtout, les correspondances des responsables ligueurs, dont le duc de Mercœur au premier plan, restent le plus souvent focalisées sur les opérations terrestres.

Et pourtant, quelques rares documents restés jusqu'ici inédits évoquent des prises et combats en mer, surtout pour l'année 1597, qui semble avoir été une intense année de combats maritimes puisque les choses tournaient au plus mal sur terre pour les ligueurs. Ce sont ces marins de la Ligue que j'ai ainsi pu étudier, en particulier grâce à la découverte d'une lettre missive dont la retranscription est proposée au lecteur en fin d'article. Son auteur est René de Rieux, sieur de Sourdéac, gouverneur de Brest et lieutenant général du roi en Basse-Bretagne¹². Hervé Le Goff avait particulièrement bien exploité sa correspondance avec Elizabeth d'Angleterre, dans laquelle il s'évertuait à entretenir une subtile alliance avec les protestants anglais, ce

10. RIVAUT, Antoine, « Une diplomatie municipale en temps de crise : Saint-Malo et ses ambitions commerciales pendant la Ligue (1589-1598) », dans Gautier MINGOUS et Aurélien ROULET (dir.), *Gouverner les villes en temps de crise. Urgences militaires et sanitaires aux XVI^e et XVII^e siècles*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, coll. « Atelier d'Érasme », 2019, p. 55-68.

11. Soullignons, pour la Guyenne, l'étude du siège de Blaye en 1593 par BRUNET, Serge, « Le grand siège de Blaye (1593) : chant du cygne – et révélateur – de la Ligue hispanophile de Guyenne », dans Bernard LACHAISE et Céline PIOT (dir.), *La guerre en Aquitaine, les Aquitains en guerre, de l'Antiquité à nos jours, Actes du 68^e Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, Nérac, 6-7 juin 2015*, Nérac, Éditions de l'Albret/Amis du Vieux Nérac, 2017, p. 139-171, ainsi que celle de Nicolas Le Roux à propos du sieur de Lanssac (LE ROUX, Nicolas, « Guerre civile, entreprises maritimes et identités nobiliaires. Les imaginations de Guy de Lanssac (1544-1622) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 65, n° 3, 2003, p. 529-569).

12. Il est le frère cadet du précédent gouverneur de Brest, Guy de Rieux, déjà vu plus haut.

qui déplaisait très fortement aux ligueurs¹³. Mais on sait que Sourdéac correspondait aussi avec Henri IV. Or, la correspondance du monarque pour la décennie troublée de la Ligue reste lacunaire et nous ne connaissons pas, à ce jour, d'échange entre le gouverneur de Brest et le roi¹⁴. Il fallait donc chercher dans les correspondances des grands officiers d'Henri IV. Fait connétable de France par Henri IV en 1593, Henri de Montmorency était devenu – comme son père – le chef des opérations militaires dans le royaume. Sa correspondance, conservée au château de Chantilly, fait émerger plusieurs lettres bretonnes d'importance. C'est ainsi que, cachée dans les centaines de missives qu'il a reçues, une lettre inédite du sieur de Sourdéac livre un discours éclairant sur l'engagement maritime des ligueurs en Basse-Bretagne.

Sourdéac explique avoir affaire à un célèbre brigand de la Ligue, Guy Eder de Beaumanoir, sieur de La Fontenelle. Ce dernier avait établi son repaire dans l'île Tristan, à l'entrée du port de Douarnenez. La position insulaire était idéale pour se protéger d'une « surprise » de la ville. Le site offrait aussi un abri commode pour abriter des navires de guerre qui revenaient de voyages en course. Car La Fontenelle, on ne le souligne pas assez, avait une réelle ambition maritime. Ainsi, dans le cadre d'une trêve établie en 1595-1596, les royaux satisfaisaient ses demandes pour Douarnenez : le roi lui financera, disait-on,

« deux capitaines appointez pour servir à la marine aux gaiges de quatre cens livres chacun [...] de plus, qu'il [La Fontenelle] commandera en l'absence des lieutenans du Roy en cette province aux navires et vaisseaux ronds qui seront entretenus pour le service de Sa Majesté en la coste de Bretagne¹⁵. »

Or, il semble bien que La Fontenelle ne respecta pas la trêve et ne cessa pas ses entreprises maritimes¹⁶. Dès 1597, les marchands bretons multipliaient les plaintes à son encontre. Sourdéac lui-même avait rédigé un assez court texte, intitulé *Cahier des Mémoires de Sourdéac, 1597*¹⁷ – souvent appelé *Mémoires de Sourdéac*. Ce texte

13. LE GOFF, Hervé, *La Ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international (1588-1598)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

14. Même pour les années qui suivent la Ligue, je n'ai trouvé qu'une seule lettre de Sourdéac au chancelier Bellièvre (BnF, ms. fr. 15900, fol. 499 : Sourdéac au chancelier Bellièvre, Paris, 14 août 1603. Arrivé en cour, il se fait le porte-parole des habitants de Concarneau, anciens ligueurs qui craignent pour leurs privilèges).

15. MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 3 vol., 1742-1746, t. III, col. 1641-1642 : Rennes, 24 avril 1596.

16. Le recteur de Lanvellec, près de Lannion, note ainsi dans son registre paroissial (probablement en 1596 ou 1597) que 70 cavaliers de La Fontenelle, partis de Douarnenez, « firent grand damage et ruine tant en la ville que par tout où ilz passoient, combien que la treuve [trêve] générale estoict en toute la France durant ce temps là. » (CROIX, Alain (éd.), *Moi, Jean Martin, recteur de Plouvellec... Curés « journalistes » de la Renaissance à la fin du 17^e siècle*, Rennes, Apogée, 1993, p. 54).

17. BnF, ms. fr. 3861, fol. 256-277.

avait permis à l'historien mauriste dom Morice au XVIII^e siècle de retracer « le métier de pirate » de La Fontenelle depuis Douarnenez¹⁸.

Mais il faut plutôt retourner à la source primaire, le fameux *Cahier des Mémoires de Sourdéac*, conservé à la BnF mais si peu mobilisé. Que dit-il précisément ?

« Au mesme tamps, advis vint audict Sourdéac que ledict Fontenelles avoit faict une armée navale composée de sept bons vaisseaux et disoit tout hault avoir de grands desseins sur la place de Brest, l'isle d'Oixant [Ouessant] et sur les gardes, emboucheure de la rivière de Lanion, de laquelle armée il donna la charge au cappitaine Orange. Ce que Sourdéac, aiant bien faict recognoistre, il jugea qu'il falloit contrecarrer cest homme qui ne se promettoit rien moins que de regir la terre et posseder la mer. Et pour cest effect, il fit promptement armer un navire de 300 tonneaux nommé l'*Ange de Brest*, un autre de 150 nommé le *Royal*, et trois autres nommez l'*Esperance*, la *St Melaine* et le *Rians*, le moindre de 70-80 tonneaux. À la vérité, vaisseaux qui avoient les costez trop rudes pour estre nouvelle armée volante.

La témérité dudit Fontenelles et de son admiral Orange l'amena droict au havre de Camaret, emboucheure de goulet de Brest, où il ne fault pas demander s'il commençoit à faire esclatter les rayons de leur puissance. Mais la chance tourna promptement. Car plustost qu'il n'y aurait pensé, ils se trouvèrent sur les bras, ces grondeurs et gueule fumante qui en peu de temps les gastèrent. L'un fut contrainct, en s'enfuiant, de se perdre en Plougarneau [Plougerneau], coste de Léon, qui, commandé par le cadet des Salles, l'autre nommé la *Marye* fut coulé à fond et commandé par le cappitaine La Roche aus Ramyers. Un autre commandé par le capitaine La Mare fut pris. Et l'admiral et le reste de sauvèrent en haute mer. Tellement que depuis ceste heure la Fontenelles ne sceu se mettre fort en mer¹⁹. »

Il est significatif qu'à lire Sourdéac, La Fontenelle projetait une entreprise sur les navires de la rivière de Lannion, loin de Douarnenez. Sourdéac emploie de belles et frappantes formules. Selon lui, La Fontenelle entendait « regir la terre et posseder la mer ». Soulignons enfin des problèmes nautiques que relève le gouverneur de Brest. Lorsqu'il écrit qu'il disposait de vaisseaux « qui avoient les costez trop rudes pour estre nouvelle armée volante », il explique que ses navires sont trop lourds (surtout sur les flancs) et qu'ils ne pourront donc pas « voler » sur l'eau. Ce mot était d'ailleurs de plus en plus utilisé pour désigner un navire rapide sur la mer, à tel point que, dans les imaginaires des marins, s'imposera plus tard la légende du « Hollandais volant ». Il est clair que Sourdéac ne disposait alors pas des meilleurs navires de guerre de l'époque, ceux qui étaient surtout construits en Hollande. L'on sait par ailleurs qu'il fut contraint d'avoir recours à une taxe sur

18. MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. II, col. 462.

19. BnF, ms. fr. 3861, fol. 267 v°.

les marchandises entrant à Brest pour financer les équipages de ses navires²⁰, qui, mal payés, se servaient eux aussi sur les paroisses littorales²¹.

L'intérêt premier de la lettre de Sourdéac découverte à Chantilly est qu'elle confirme et précise l'épisode maritime haut en couleur rapporté dans ses *Mémoires*. À Montmorency, le gouverneur de Brest écrit :

« J'ay ungn voisin en Fontenelle qui continue tousjours ses pillages par mer et par terre, sans esgard à auchune trefve. Je le faictz quelque fois incomoder comme mercredy dernier que je feictz atquer son armée navale à Camaret [Camaret]. Mais n'estantz coustumiers que de voler les marchandz, ilz prindrent la fuilte et à la chasse je luy feictz prandre deux navires. Quand on me donnera les moiens je taichera y à faire plus. »

Plusieurs points essentiels émanent de son jugement. Tout d'abord, il faut souligner la témérité de ces marins ligueurs établis à Douarnenez, « témérité » déjà relevée dans ses *Mémoires*. Ici, il ne s'agit pas d'une petite prise faite sur un seul navire mais d'une opération importante qui fait naviguer la petite flotte (qualifiée de véritable « armée navale ») jusqu'à Camaret, c'est-à-dire l'entrée du goulet de Brest ! L'on comprend mieux pourquoi Sourdéac s'évertue, en juin, à passer par les terres pour assiéger Douarnenez. À la reine Elizabeth d'Angleterre, il précise en effet qu'il assiège l'île Tristan pour la « liberté de ce pauvre pais [pays] et de tout le comerce de la Manche²² ». Il fallait évidemment convaincre les Anglais de le secourir de munitions (il demande « cinquante milliers de poudre et cinq mile bales »), c'est pourquoi Sourdéac parle de « tout le commerce de la Manche » qui serait menacé par les navires ligueurs. Mais ce probable gonflement du phénomène ne masque pas complètement une réalité qui est bien celle d'un commerce – au moins local – sérieusement entravé. Dans sa lettre à Montmorency, Sourdéac précise en effet que les ligueurs de Douarnenez ne sont que des voleurs de navires marchands et qu'ils ont fui dès l'arrivée des vaisseaux de Brest. C'est donc en ce sens qu'il faut comprendre l'opération de Camaret : les corsaires de la Ligue ont probablement voulu faire de petites et faciles prises dans ce port. Mais trop proches de Brest, deux navires de La Fontenelle sont pris par ceux de Sourdéac (ses *Mémoires* précisent qu'un navire s'est retiré – peut-être échoué car Sourdéac dit qu'il est allé « se perdre » – à Plouguerneau, l'un est pris, et un troisième est coulé à fond). Enfin, et

20. PLAISSE, André, « Le commerce du port de Brest à la fin du xvi^e siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 42, n° 4, 1964, p. 499-545.

21. À Perros-Guirec, en 1594, le recteur note dans son registre paroissial que « pour parachever et ruiner entièrement ceste puvre paroesse, le dimanche de la passion arrivèrent en ceste [?] grand vaisseau plain de soldartz du régiment de monsieur de Sourdéac qui alloint à Brest, dieu en scait la [?]. Ils ne laissirent un puvre morceau [?] ; je le puis dire en vérité, ayant joué la farce. » (CROIX Alain (éd.), *Moi, Jean Martin...*, op. cit., p. 50).

22. *The National Archives* (Kew, Royaume-Uni), *State Papers*, 78/39, fol. 293 : Sourdéac à Elizabeth, camp devant Douarnenez, 19 juin 1597.

c'est là le cœur du document ici présenté, La Fontenelle a agi en pleine trêve entre royaux et ligueurs. Or, à lire Sourdéac, La Fontenelle estimerait qu'une trêve ne s'observerait que sur terre et non sur mer :

« J'ay souvent donné advis à sa Magesté qu'ilz interprètent la trefve devoir estre seulement gardée par terre et ne cessent par mer à piller les pauvres marchandz qui en crient. »

Hélas, nous ne connaissons pas à ce jour de document qui permette de chiffrer précisément ces prises ligueuses en mer qui ont tant fait crier ces pauvres marchands de Basse-Bretagne. Jusqu'ici, les sources ne parlent pas non plus des motivations, des orientations et des priorités de la course pratiquée par les ligueurs. Reste que ce document permet de dégager quelques conclusions quant à ces courses de navires affiliés à la Ligue.

Conclusion

En effet, à Douarnenez, c'est un ligueur déjà décrié pour ses nombreux brigandages et exactions qui poursuit ses actions en mer. La pratique est loin d'être isolée et l'on pourra en effet constater, durant les guerres des années 1620, des huguenots pratiquer la course en mer depuis La Rochelle ainsi qu'une « petite guerre » dans la campagne de Saintonge, dérobant d'un côté des navires, de l'autre du bétail. Mais le fait est qu'il s'agit ici d'un membre des plus critiqués de la Ligue qui s'adonne à la course maritime, ce qui alimentera facilement l'accusation portée contre lui de *piraterie*, et non de course légale et encadrée (« ceste vermine » disait encore Sourdéac dans ses *Mémoires*²³). Plus encore que cette continuation du brigandage terrestre en mer, c'est aussi et surtout le non-respect des périodes de trêve qui frappe les esprits. Mais ne peut-on voir là une réflexion plus profonde sur ce qu'est la mer pour ces marins de la Ligue ? À lire Sourdéac, qui s'oppose personnellement à cette perception des choses, les ligueurs considéraient la mer comme un espace vierge de tout règlement diplomatique. À travers la question de la guerre maritime menée par les uns et les autres émergeait donc une réflexion plus profonde autour du droit de la mer.

Antoine RIVAULT

Maître de conférences en histoire moderne
Université de Bretagne occidentale (Brest)

23. BnF, ms. fr. 3861, fol. 274 : « Sourdéac qui n'avoit rien tant en affection que de chasser ceste vermine de sa charge, car ainsy il la nomoit à cause des ruines, mangeries et cruaultez que ceulx qui estoient en ceste place [Douarnenez] faisoient. Considérant aussy ces grandes despences que de son chef il avoit faictes tant à mettre sus une armée navale de quatorze grands navires qui luy avoit cousté beaucoup afin d'oster tout secours en la place, aussy bien par la mer que par terre. »

Annexe

Lettre de René de Rieux, sieur de Sourdéac, gouverneur de Brest et lieutenant général du roi en Basse-Bretagne, au connétable de Montmorency, Brest, 30 avril 1597 (Archives du musée Condé, château de Chantilly, série L XXXII, f° 300).

Monseigneur,

L'honneur que m'avés fait de me promestre voz fabveurs et suport m'a donné subject d'en charger le sieur de Lanverigne que j'ay envoyé delà d'avoir secours pour toutes mes nécessités à votre grandeur, laquelle je supplie vouloir embrasser la conservation de ceste place pour laquelle, quelque avis que j'aye donné, quelque clameur dont j'aye esté volontiers importun, quoy qu'en mon devoir, je n'aye esté de rien asisté que de la promesse de dix milliers de pouldre à paier boys et tout qu'on me doibt bailler de Guingamp. Je vous supplie d'y pourvoir car de certain les enemys y ont dessain. Votre grandeur aura sceu que, ne pouvant avoir l'an dernier ny deniers ny ordonnance pour le paiement de la garnison de céans, et ne pouvant autrement conserver la place, aiantz les recepveurs des deniers à ce destinés, j'en faictz prandre pour délivrer aux gentz de guerre autant seulement et non plus que leur estoict ordonné par l'estat de sa Magesté, laquelle j'avoye supplié de l'avoir agréable. Ce que j'ay eu avis que les artifices de mes enemys empechent. Je vous supplieray d'y apporter la fabveur de votre auctorité et faire valider ce que j'ay fait pour l'urgente nécessité du service de Sa Magesté, que je serviray tousjours aveq aultant de fidelité que mes enemys portent d'envye à toutz les efectz que je puis randre de ma fidelité. Pour la présente année, les gentz de guerre de ceste garnison n'ont encores du tout rien receu, encores que soions au quatriesme mois. Je les ay faitz néantmoins tousjours paier de mon propre à la mesme raison de l'an passé, atendant la volonté du Roy, n'ayant ceste place jamais en plus grand besoin de garde qu'à présent. Je supplieray votre grandeur d'en avoir souvenance. J'ay ungn voisin en Fontenelle qui continue tousjours ses pillages par mer et par terre, sans esgard à aucune trefve. Je le faictz quelque fois incomoder comme mercredy dernier que je feictz ataqwer son armée navale à Camaret²⁴. Mais n'estantz coustumiers que de voler les marchandz, ilz prindrent la fuille et à la chasse je luy feictz prandre deux navires. Quand on me donnera les moiens je taicheray à faire plus. J'ay souvent donné avis à sa Magesté qu'ilz interprètent la trefve devoir estre seulement gardée par terre et ne cessent par mer à piller les paures marchandz qui en crient. Je vous supplie, Monseigneur, sy comme il en court bruict nous avons encores trefve, que cela soit esclarcy à ce que nous sachions comment de vivre. Je suis trop enuysé à votre grandeur mais elle, estante pilier de cest estat, je ne puis que je ne luy représante la misère de ce paure pais qui espère beaucoup de votre auctorité, de laquelle je désire particulièrement dépendre, luy faisant à toutes occasions paroistre que je n'ay plus grande ambition que de demeurer,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur, Sourdéac
De Brest, ce XXX^e avril 1597.

24. Camaret.

